



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

Localité de Valcanton

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
QUE :**

Le conseil de la Localité de Valcanton ne pourra tenir sa séance ordinaire prévue le mardi 16 août 2022 à 20 h.

Cependant, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), prenez avis que cette séance ordinaire sera tenue le **mardi 23 août à 20 h au Carrefour communautaire de Val-Paradis.**

DONNÉ À VALCANTON, ce 10^e jour d'août deux mille vingt-deux.

Christine Garant
Secrétaire-trésorière